

Compte-rendu du Conseil Scientifique plénier du 17 novembre 2009

par les élus des listes UPUP-UPC (Un Projet Universitaire Partagé - Une Présidence Collégiale) soutenues par : SNESUP, SNEP, SNCS, UNSA, SLR, SLU.

Rappel : vos élus des listes UPUP-UPC sont : Florence Alazard, Magaly Caravanier, David Clarys, Pierre Damphousse, Michael Davie, Michel Le Corff et Jean-Jacques Tatin-Gourier.

Erratum : dans notre dernier compte-rendu, il fallait lire « GRAAT » pour « Groupe de Recherches Anglo-Américaines de Tours », et non pas « GRATT ». L'adresse du site web est donc : www.graat.fr. Avec nos excuses aux collègues du GRAAT.

1. Présentation du Studium par son nouveau directeur, Philippe Fouchard, accompagné de son président, Paul Vigny

M. Fouchard décrit le Studium : c'est une structure pluridisciplinaire créée en 1997 par Paul Vigny, sur le modèle des « Institute for Advanced Studies » et qui veut inciter les meilleurs chercheurs à répondre aux ambitions des laboratoires, leur offrir les meilleures conditions de travail, agir comme un outil d'aide aux pôles structurants situés dans la région Centre. L'organigramme du Studium fait apparaître, outre son président et son directeur, un conseil d'administration et un conseil scientifique. Ce dernier est composé à parité de représentants des organismes partenaires de la région (ainsi représentant l'université de Tours, son vice-président à la recherche) et de personnalités extérieures désignées par le CA du Studium auquel participe les membres fondateurs. C'est le CS du Studium qui choisit les chercheurs accueillis. Les partenaires du Studium sont la région Centre, le département du Loiret et la ville d'Orléans, entre autres. M. Fouchard fait remarquer que la ville de Tours et le département d'Indre-et-Loire ne sont pas encore des partenaires financiers. Les organismes avec lesquels travaille le Studium sont les deux Universités de la région, le CNRS, l'INSERM, le CEMAGREF et d'autres. Depuis 1997, plus de 80 chercheurs ont été accueillis pendant une durée relativement longue. Depuis 2005, la chaire Studium annuelle permet d'accueillir un collègue dans des conditions matérielles encore meilleures. En 2008-2009, les chercheurs en SST ont représenté 44 % des accueils, les SHS 24 %, le reste relevant des Sciences du Vivant et de la Santé. Si on observe la distribution des projets entre Tours et

Orléans pour la période 2003-2009 : Tours a déposé 37 projets (Orléans 73), 27 projets tourangeaux ont été acceptés (41 orléanais) et 17 réalisés (pour 26 orléanais). M. Fouchard insiste donc sur le lissage effectué par le Studium pour que l'Université de Tours bénéficie des meilleures conditions. Plusieurs questions sont ensuite posées à MM. Fouchard et Vigny sur le fonctionnement interne et sur les raisons du relatif faible nombre de demandes émanant de l'Université de Tours. À cette dernière question, M. Vigny fait remarquer que des évolutions sont attendues, car le Studium est désormais plus présent à Tours qu'il ne l'était auparavant.

2. Avis sur les appels à projets Région (2^{ème} campagne 2009).

M. Isingrini rappelle qu'il s'agit surtout pour le CS de donner une labellisation, une sorte d'avis minimaliste qui valide la cohérence du projet, son accord avec la politique scientifique de l'Université et des laboratoires, sa rédaction correcte aussi. C'est ensuite la région Centre qui expertise les dossiers. Il rappelle également que les projets relèvent soit de 4 axes thématiques (habitat de demain, déplacements, nutrition-santé-bien-être, tourisme-loisirs), soit d'appels « blancs ». Pour cette campagne, il y a 13 projets thématiques (9 en Sciences de la Vie, 3 en Sciences et Technologies et 1 en SHS) et 5 projets blancs (2 en ST et 3 en SHS). Pour mémoire, pour la première campagne 2009, l'Université de Tours avait déposé 14 projets (9 en SV, 3 en ST et 2 en SHS) et 3 d'entre eux avaient été retenus, ce qui indique un taux de réussite de 21 %. De nombreuses questions sont posées au représentant de la région Centre. Elles tournent autour de 3 axes : 1) est soulevée la question des logiques de coopération, car plusieurs élus s'alarment de constater que semble privilégiées les coopérations avec les régions du grand bassin parisien, plutôt qu'avec Poitou-Charentes, partenaire pourtant plus évidente pour un certain nombre de projets. À cette question, le représentant de la région souligne qu'il ne faut rien s'interdire et au contraire activer dès que possible des coopérations avec cette région. Toutefois, un certain nombre d'élus reste sceptique devant ce qui pourrait apparaître comme une absence de volonté politique. 2) Se pose aussi la question des barrières maximum en termes de financement. Actuellement aucune consigne financière n'est clairement affichée. Le représentant de la région Centre souligne que cette dernière ne peut pas et ne veut pas réfléchir seule à ces questions et que cela devrait faire, effectivement, l'objet de discussions. 3) enfin est soulevée la question des cofinancements : le représentant de la région souligne que cette dernière est très attentive au montage financier des projets et au rôle tenu par d'autres partenaires qu'elle-même.

Ensuite le CS écoute les rapporteurs exposer les différents projets. À l'issue de cette audition, plusieurs votes sont organisés. Pour les projets Fibrocat, Apovir, Audispray, Rot-UI, Leuchinox, R4, Sup'Caplique, Elycco, Orhibio 2, Fibratlas-I, Sonither, un avis favorable à l'unanimité moins une abstention est donné. Un vote séparé est organisé pour le projet Crimoci : avis favorable à l'unanimité. Pour les projets Math & Mut, Arc, Brenne, Avrp, AeroMac, un avis favorable est donné à l'unanimité. Le projet Hyperimage donne lieu à un vote séparé en raison de l'avis réservé du rapporteur qui remarque que le porteur du projet n'est pas titulaire du laboratoire et que ce projet s'apparente davantage à une création d'entreprise qu'à un véritable projet de recherche. À l'unanimité, le CS émet donc un avis réservé pour ce projet. Une question concernant l'enveloppe budgétaire attribuée pour ces projets est posée. M. Isingrini répond que l'an passé les sommes allouées étaient d'environ 2 000 k€ pour les APR thématiques, 700 k€ pour APR blanc et 350 k€ pour APR jeune chercheur.

3. Avis sur la répartition d'un reliquat de 5 mois au titre du Contingent National 2009-2010.

4 mois sont demandés par des laboratoires SHS et 6 par des laboratoires SST. Le Conseil Scientifique écoute les rapporteurs. Une discussion s'engage sur la question des « retombées » sur les étudiants : l'ensemble du Conseil se met d'accord sur l'idée qu'on entend par là une diffusion des connaissances aux étudiants qui peut prendre des formes variées, et pas seulement s'incarner en des cours au sens strict. On suggère ensuite de favoriser les laboratoires qui n'avaient rien obtenu la fois précédente. Ainsi sont placés en tête de listes INSERM 921 et GICC (UMR 6239). Ensuite « histoire des représentations » est placée en 3^{ème} position, le CESR en 4^{ème}, le premier candidat du LMPT en 5^{ème}, le LMR en 6^{ème}, les deux dossiers du CIREMIA en 7^{ème} et 8^{ème}, les deux autres candidats du LMPT en 9^{ème} et 10^{ème}. Cette liste est votée à l'unanimité moins une abstention.

4. Convention avec l'INRA

Mme Catherine Beaumont, représentant l'INRA au Conseil Scientifique, explique l'intérêt et les enjeux de cette convention. Un avis favorable est émis par le Conseil Scientifique à l'unanimité.

5. Prime d'Excellence Scientifique (PES)

Michel Isingrini prend la parole pour présenter ce point. C'est une nouvelle attribution du Conseil Scientifique. Elle remplace la PEDR (Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche). Avec le passage aux RCE, dans le cadre de la mise en place de la loi LRU, son attribution est dévolue à l'établissement et le CS est l'instance qui devra faire des propositions nominatives au CA, alors que la PEDR était attribuée par le Ministère. Cependant, l'université de Tours, comme beaucoup d'autres, se trouve en 2009-2010 dans une situation transitoire, car le passage aux RCE ne se fera qu'au 1^{er} janvier 2010 : dans ce contexte, le ministère a décidé d'aider les universités pour cette première attribution : les dossiers de demande ont été adressés au ministère qui se charge de les évaluer, classant 20 % des demandes en « A », 30 % en « B » et 50 % en « C ». Ce classement est la synthèse de 4 notes chiffrées qui traduisent elles-mêmes 4 critères : la production scientifique ; l'encadrement doctoral et scientifique ; le rayonnement scientifique ; les responsabilités scientifiques. C'est sur la base de cette évaluation que le CS restreint du 17 janvier 2010 devra sélectionner les collègues qui bénéficieront de cette PES. Michel Isingrini remarque ensuite que cette année 118 dossiers ont été déposés, alors que les années précédentes les demandes de PEDR à Tours tournaient autour de 75. Michel Isingrini insiste sur ce qu'il appelle la « nouvelle philosophie » de la PES qui est celle de l'excellence et non plus celle de l'encadrement doctoral. Il explique ensuite que l'établissement va fonctionner avec une enveloppe globale qui lui est attribuée et qui va servir à financer à la fois les PEDR en cours (puisqu'elles ont été attribuées pour 4 ans : il reste 3 ans de financement à assurer pour celles qui ne sont pas achevées) et les PES 2009. Cette enveloppe est de 739 616 €. Si on soustrait les PEDR, cela signifie qu'il reste 268 000 € pour les nouvelles PES. Michel Isingrini souligne alors qu'il y a un certain nombre

de contraintes : ainsi, les MCF recrutés sur une chaire mixte université-CNRS se voient attribuer obligatoirement (c'est-à-dire indépendamment de toute évaluation) une PES de 6 000 € minimum (et 15 000 maximum). L'Université de Tours dispose d'une telle chaire (il s'agit d'un poste pourvu cette année en musicologie au CESR). De même les membres de l'Institut Universitaire de France (IUF) reçoivent obligatoirement cette PES d'un montant de 6 000 € minimum pour les juniors et 10 000 pour les seniors. L'Université de Tours compte 3 collègues entrant cette année à l'IUF (2 juniors et un senior). Il reste donc 240 000 € à répartir pour la PES 2009. M. Isingrini rappelle les taux de la PEDR qui étaient de 3 510 € annuels pour un MCF, 5 070 pour un PR2 et 6 630 pour un PR1 ou PR classe exceptionnelle. La nouveauté introduite par la PES, c'est qu'elle n'est pas nécessairement indexée sur les statuts et grades, qu'elle est modulable de 3 500 € à 15 000 € et que le montant peut être différent pour chaque enseignant-chercheur (on peut octroyer des « surprimes »).

Michel Isingrini précise ce qu'il attend du CS. Il rapporte que la Commission Permanente a travaillé la question et propose des pistes que le CS de ce jour devrait voter. La première consiste à faire une proposition sur les taux de la PES : Michel Isingrini suggère de procéder à ce qu'il appelle « une petite révolution » en n'indexant pas mécaniquement le montant de la prime au grade. Il ajoute ici que, « dans un premier temps, pour cette année », l'idée est de ne pas trop bousculer les attributions de primes et de rester dans le nombre de PEDR qui étaient auparavant distribuées soit entre 30 et 39 par an. La deuxième s'oriente vers la distribution d'une « surprime » pour récompenser les excellentissimes candidats (ceux qui seraient classés « A+ » par le Conseil Scientifique de l'Université, puisque le Ministère ne procède pas, lui, à une telle distinction dans son évaluation) ; le montant de cette surprime serait de 1 000 €. La troisième piste de réflexion pour le CS, c'est de prévoir un certain nombre de critères d'attribution de la PES pour travailler à partir des évaluations du Ministère.

La discussion s'engage ensuite. Plusieurs élus interviennent sur certains aspects techniques de cette PES : est-il possible de la convertir en décharge ? M. Isingrini répond que toute est possible grâce à la modulation des services. Est-il prévu une instance de recours ? M. Isingrini ne semble pas le savoir précisément, mais il suppose que cette instance devra être constituée à l'intérieur de l'établissement lui-même, puisque c'est ce dernier qui est compétent. Les élus UPUP-UPC prennent alors la parole pour dire que la PES, c'est une mauvaise réponse à un vrai problème. Le vrai problème, c'est la stagnation salariale qui touche les enseignants, enseignants-chercheurs et chercheurs depuis de nombreuses années, ainsi que la progression trop lente des carrières. La mauvaise réponse, c'est une prime pour quelques-uns, au lieu d'une revalorisation salariale pour tous. Les élus UPUP-UPC énumèrent ensuite les dangers de cette prime et des modalités de son attribution : mise en concurrence des enseignants entre eux ; caractère très particulier de cette somme qui n'est pas allouée pour la recherche, mais bien pour l'usage personnel des individus ; évolution vers une rétribution au mérite incompatible avec les principes fondateurs du service public ; risque évident de clientélisme dans le caractère local de son attribution et plus généralement risque de soupçons de clientélisme, encore plus néfastes peut-être, etc. Plusieurs autres élus s'avouent gênés à l'idée de participer ainsi à l'octroi d'une somme qui ne servira pas la recherche, mais augmentera le pouvoir d'achat de certains collègues ; ils s'inquiètent aussi du fait que certains collègues seront juge et partie... De plus, si de nombreux membres du CS ont fait une demande de PES, ils ne pourront pas participer au vote nominatif des PES lors du prochain CS restreint et cela pourrait poser des problèmes techniques évidents (quorum). Mme Beaumont, représentant l'INRA, fait remarquer que cette prime a provoqué des réactions très vives dans cet établissement dont les chercheurs ne percevaient jusqu'à présent aucune prime et que plusieurs Conseils se sont élevés contre elle. Un élu fait remarquer que les élus UPUP-UPC

ont tort de critiquer les modalités d'attribution de cette prime, puisque le CS est déjà partie prenante de l'octroi des CRCT comme des promotions. Les élus UPUP-UPC rétorquent que ce n'est pas du tout la même chose : d'abord CRCT et promotions peuvent être obtenus par la voie CNU, instance élue nationalement (dont le fonctionnement est certes critiquable, mais il n'empêche) ; ensuite les CRCT n'ont rien à voir avec des primes personnelles puisqu'il s'agit de donner à des collègues les moyens, en décharge d'enseignement, de travailler ! ; enfin, les collègues ne demandent pas des promotions tous les 4 ans (rappelons que pour un MCF, la seule promotion à laquelle il peut prétendre, c'est le passage à la hors-classe) et ces promotions sont inscrites dans les grilles nationales de la fonction publique. Bref, tout cela n'a rien à voir et la PES est bien un dispositif nouveau et contraire aux valeurs de l'Université. L'écu poursuit alors sa critique, reprochant aux élus UPUP-UPC leur discours « égalitariste » et soutenant que « y'en a marre de l'égalité » qui est forcément un nivellement par le bas puisque ceux qui ne font rien sont payés comme les autres. À cela, les élus UPUP-UPC répondent qu'il faut bien constater que ces années voient une véritable révolution qui rejette totalement l'idée d'égalité, comme on a pu le voir précisément au CS à l'occasion du débat sur la question des décharges pour les nouveaux MCF. Les élus UPUP-UPC soutiennent que l'égalité reste une valeur à défendre et qu'elle signifie, par exemple, « donner les moyens à tous les collègues de travailler dans les meilleures conditions possibles pour produire le meilleur travail possible ».

Michel Isingrini souhaite alors orienter le débat vers les propositions élaborées par la CP : d'abord l'idée d'aligner tous les bénéficiaires de la prime à 5 000 €, soit 39 primes selon lui (48 si l'on refait le calcul) ; ensuite l'idée d'introduire le principe d'une surprime de 1 000 € pour la catégorie des excellentissimes, soit 6 surprimes. Une discussion s'engage sur la question de la surprime (pourquoi 6 ? comment définir les collègues ?), la possibilité d'accorder une prime supplémentaire aux directeurs de laboratoires (plusieurs élus s'insurgent contre ce système qui pourrait conduire à rémunérer plusieurs fois un même collègue. Un élu fait remarquer que ce dont les directeurs de laboratoires ont besoin, c'est de personnel Biatoss !), sur les critères généraux d'attribution de la PES. Les élus UPUP-UPC font aussi remarquer que les deux premières propositions sont contradictoires : d'un côté on parle d'attribuer la même prime à tous les sélectionnés et de l'autre on suggère d'en distinguer quelques-uns dans le lot ! Il faudrait savoir... Par ailleurs, les élus UPUP-UPC disent qu'ils ne sont pas dupes de la manœuvre qui consiste à faire croire que la PES serait plus juste au motif qu'elle ne serait pas indexée sur le grade. L'exemple est pris de « la femme MCF en sciences humaines » particulièrement discriminée si on en juge par les chiffres donnés par le service de la recherche concernant l'attribution de la PEDR ces dernières années à Tours : ce n'est pas parce que quelques « femmes-MCF-SHS » se verront attribuer cette prime, que la question sera réglée ! Les élus UPUP-UPC ne cautionnent pas non plus l'illusion qui consiste à faire croire qu'on maintient quelques traditions en matière d'attribution des primes : il est évident que d'ici quelques années, la déréglementation sera de mise et que le but du jeu est de contraindre les élus à y participer.

M. Isingrini préfère ne pas soumettre au vote l'idée d'une surprime pour les directeurs de laboratoires. Il organise alors trois votes :

1) aligner tous les bénéficiaires de la prime au montant de 5 000 € annuels.

11 pour ; 7 refus de vote. La proposition est acceptée.

2) accorder une surprime pour 5 % des excellentissimes bénéficiaires de la PES, classés « A+ ».

6 contre ; 6 pour ; 8 refus de vote. La proposition est rejetée.

3) accorder une surprime pour les collègues sur chaire mixte CNRS ou à l'IUF (déjà bénéficiaires d'une prime plus élevée que les autres, voir ci-dessus).

0 pour ; 11 contre ; 3 abstentions ; 5 refus de vote. La proposition est rejetée.

À ce stade du débat, plusieurs élus expriment leur inquiétude : ce débat a commencé à une heure relativement tardive (17h50, avec un vote à 19, le CS étant réuni depuis 14h) et s'est poursuivi en l'absence de nombreux collègues. Il est en effet remarquable de noter que la première proposition a été adoptée par 11 élus (alors que le conseil scientifique plénier en compte 34) et que les deux autres ont été rejetées, la troisième ne trouvant même aucune voix pour ! Les élus UPUP-UPC — tous présents ou représentés par des procurations — ont voté soit en « refus de vote » soit en « contre », conformément à leurs engagements décrits dans leur plateforme programmatique et à leurs analyses de la PES.

M. Isingrini, estimant que l'absence des élus n'est pas un obstacle au travail et qu'il incombe aux élus de s'arranger pour être présents, poursuit la conduite du débat. Il souhaite désormais faire voter le conseil sur les critères de sélection des dossiers. La CP y a réfléchi et en propose 4 : la qualité scientifique sera évaluée par la qualité des publications, les contrats de recherche, l'organisation de colloques avec publication pour les SHS ; l'encadrement scientifique comprendra l'encadrement doctoral et de masters ; le rayonnement scientifique sera mesuré via les conférences données à l'extérieur, les prix, la diffusion de la science ; la responsabilité scientifique concerne l'engagement des collègues dans la direction d'équipes, de laboratoires, de projets, etc.

Vote : 10 pour ; 6 refus de vote.

Le débat se clôt ici. Les élus UPUP-UPC font remarquer que les chiffres de ces votes et leurs résultats disent bien les réticences (c'est le moins qu'on puisse dire) des collègues face à ce nouveau dispositif.

6. Directions de laboratoires

M. Daniel Alquier a été élu directeur du LMP et Mme Nathalie Albert a été élue directrice du LERAD. Le Conseil Scientifique émet un avis favorable à l'unanimité.

En raison de l'heure tardive, les points à l'ordre du jour non traités (préciput et directions de thèses pour DR CNRS) sont repoussés au prochain CS.

=